



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Modification de l'autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public que M. Pascal Lelong, domicilié à 1933 Sembrancher, lui a adressé une requête de modification de l'autorisation déjà octroyée.

- Enseigne : **Brasserie Le Bec**
- Locaux et emplacement : Parcelle 5146 à Verbier
- Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter
- Heures d'ouverture et de fermeture : 08h00 à 24h00
- Début de l'activité : 1^{er} juin 2015

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 24 mai 2015.

Bagnes, le **21.04.2015**

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service communal des Patentes